



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue le 16 juin 2026 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

Mme Sarah Bernier,
M. Simon Habel,
M. Denis Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
Mme Ghislaine Litière

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

Une séance de travail s'est tenue le lundi 15 juin 2026 au bureau municipal à 18h30. Tous les

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Simon Habel appuyé par Ghislaine Litière il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel modifié (ajout en surbrillance jaune).

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2026 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2026.
4. Approbation des comptes
5. Approbation de paiements de factures.
 - a) Factures – Biens – Chemco – Sulfate ferrique – 4 152,44 \$
 - b) Factures – Services – Telus – Internet – Chalet des Loisirs – 129,02 \$
 - c) Factures – Services – CAUCA – Appel incendie - 409,77 \$
6. Correspondance

2026-06-01



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

- a) Correspondance – CISSS-CA – Avis de résiliation – Entente Premiers répondants (9 mars 2000)

7. Administratif

- a) Administratif – Embauche DG – Choix de candidature – Contrat de travail
- b) Administratif – Lac à l'Épaulé – questionnaire – Dossiers importants
- c) Administratif – Confirmation de temps – Inspectrice municipale – Isabel Torres
- d) Administratif – Échéancier – Règlement sur le lotissement – modification
- e) Administratif – Planification stratégique – Échéancier – Dépôt – Juillet 2026
- f) Administratif – Inspecteur/trice désignée – Réglementation animaux – Orientation

8. Travaux publics

- a) Travaux publics – Gestion des pneus usagers - Orientation

9. Incendie et sécurité

Aucun point à souligner à l'ordre du jour.

10. Eau potable

Aucun point n'est apporté à la séance du conseil sous cet aspect.

11. Eaux usées

Aucun point n'est apporté à la séance du conseil sous cet aspect.

12. Loisirs

Aucun point à souligner à l'ordre du jour.

13. Parc des Appalaches

- a) Suivi – Dernière rencontre – Assemblée générale annuelle

14. Héritage

- a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi
- b) Héritage – Retour de l'Évêché – Délai – Orientation
- c) Comité de l'Héritage – Versement 5 000 \$ - Municipalité – Affectation

15. Avis de motion

16. Adoption de règlement

17. Résolutions diverses

- a) Résolution – Gestion du conteneur à déchets – Roll-off – Orientation
- b) Résolution – Attribution du contrat de déneigement – Chemins municipaux – Saisons hiver 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, 2029-2030 (option 2030-2031)
- c) Résolution – Offre de service – Compagnie H2O – Orientation – Niveau des boues



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

- d) Résolution – Vitalité culturelle milieux ruraux – Participation
entrevue pour équipe de recherches

18. MRC – Points à souligner

19. Varia

- a) Varia – Journal Sud-Riverain – Prochaine parution – Septembre 2026
- b) Varia – ADMQ – Participation DG – Congrès annuel – 17 et 18 juin 2026
- c) Varia – Installation – Porte – Sortie de secours – Salle communautaire
- d) Varia – Achat de conteneur – déchets et recyclage

20. Période des questions.

21. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES RÉGULIÈRES/EXTRAORDINAIRES TENUES EN MAI 2026.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2026

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Sarah Bernier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 19 MAI 2026

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Jean-Claude Giroux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4. APPROBATION DES COMPTES

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 50 873,15 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5. APPROBATIONS PAIEMENTS DE FACTURES

APPROBATION PAIEMENTS – FACTURES

Attendu que des produits/services ont été achetés/rendus à la municipalité de Ste-Euphémie par le/les entreprise/s suivante/s :

- a) Factures – Biens – Chemco – Sulfate ferrique – 4 152,44 \$



N° de résolution
ou annotation

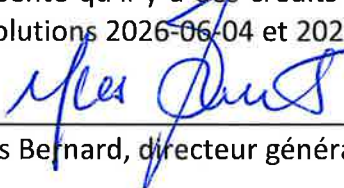
Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

- b) Factures – Services – Telus – Internet – Chalet des Loisirs – 129,02 \$
- c) Factures – Services – CAUCA – Appel incendie - 409,77 \$

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Ghislaine Litière et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux paiements de ces factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2026-06-04 et 2026-06-05.


Yves Bernard, directeur général

6- CORRESPONDANCE

- a) Correspondance – CISSS-CA – Avis de résiliation – Entente Premiers répondants (9 mars 2000)

Le greffier trésorier partage aux membres du conseil une correspondance acheminé par messagerie au bureau de la municipalité durant les vacances du directeur général. Il s'agit d'un avis de résiliation de l'entente des premiers répondants signée en mars 2000 entre le CISSS-CA et le conseil municipal en poste à ce moment. L'entente est donc valide encore pour une durée de 90 jours à partir de la réception de la correspondance. Elle se terminera donc le 31 août 2026.

7. ADMINISTRATIF

- a) Administratif – Embauche DG – Choix de candidature – Contrat de travail.

Les membres du conseil ont effectué leur choix pour la candidature au poste de DG. Le contrat de travail est en élaboration et sera complété pour la prochaine séance régulière du conseil municipal. L'embauche de la nouvelle personne sera votée en séance régulière de juillet 2026.

- b) Lac à l'Épaulé – Questionnaire – Dossiers importants.

Le directeur général partage avec les membres du conseil un document soumis par la directrice générale de la MRC de Montmagny concernant les priorités locales concernant les enjeux des municipalités au cours des 5 à 10 prochaines années. Le document est remis aux membres du conseil afin qu'ils le complètent et le réachemine au DG pour consolidation et transmission à la directrice générale de la MRC d'ici le 31 juillet 2026.

- c) Confirmation de temps – Inspectrice municipale – Isabel Torres

Le directeur général remet aux membres du conseil la ventilation des heures effectuées par la précédente inspectrice municipale, Mme Isabel Torres, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 19 avril 2026. Les détails de



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

ses actions dans les différents dossiers sont précisées dans le document. Aucune autre action n'est prise par les membres du conseil.

d) Échéancier – Règlement sur le lotissement – modification

Un rappel est effectué aux membres du conseil concernant le suivi de la consultation publique tenue en mai 2026 concernant les modifications suggérées au règlement sur le lotissement. M. El-Hayek de la MRC souhaiterait une rencontre dans les deux prochaines semaines. La direction générale fera un suivi à ce propos pour proposer des possibilités de rencontres avec l'intervenant de la MRC.

e) Inspecteur/trice désignée – Règlement sur les animaux – Orientation

Les membres du conseil sont informés d'une demande de la division de l'inspection concernant une modification de l'inspecteur/trice responsable. Actuellement, c'est Madame Valérie Gagné qui est l'inspectrice responsable du dossier. Les membres du conseil ne prennent aucune action concernant cette demande.

Il est pris en compte par les membres du conseil qu'aucune plainte à ce chapitre n'a été soumise à la municipalité au cours des cinq (5) dernières années. De plus, les membres du conseil conviennent que si une situation survenait à ce chapitre, la direction générale procédera à un contrat à la pige pour répondre à un besoin spécifique avec une entreprise spécialisée dans le secteur.

8. TRAVAUX PUBLICS

a) Gestion des pneus usagés – Orientation

Les membres du conseil discutent des possibilités pour recueillir les pneus usagés à notre écocentre lors de sa relocalisation. Selon les échanges tenus, cela serait possible de les recueillir au futur écocentre. Il est rappelé que lorsque que l'entreprise Recyc-pneus vient chercher les pneus usagés à un écocentre et les apporte à un centre pour les recycler, cela se fait à coût nul pour la municipalité.

9. SÉCURITÉ ET INCENDIE

Aucun point n'est apporté à la séance du conseil sous cet aspect.

10. EAU POTABLE

Aucun point n'est apporté à la séance du conseil sous cet aspect.

11. EAUX USÉES

Aucun point n'est apporté à la séance du conseil sous cet aspect.

12. LOISIRS

Aucun point n'est apporté à la séance du conseil sous cet aspect.

13. PARC DES APPALACHES



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

a) Suivi – Dernière rencontre – Assemblée générale annuelle

Mme Sarah Bernier nous souligne qu'il y a eu l'assemblée générale du comité de direction du Parc des Appalaches. La municipalité de Sainte-Euphémie sera membre votant du comité de direction. Il est important de souligner qu'il y a une rotation des membres du comité de direction afin de maintenir

14. HÉRITAGE

Prendre note que le conseiller Jean-Claude Giroux, qui est bénévole à la Fabrique, s'est retiré de la salle lors des discussions touchant ce sujet lors de la séance de travail en soulignant qu'il y avait une possibilité d'intérêt personnel. Il s'est également abstenu lors du vote sur la résolution # 2026-06-06 touchant les actions en suivi demandées par les membres du conseil.

a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi

Aucune réunion n'a été effectuée par le comité sur l'avenir de l'Héritage.

b) Héritage – Retour de l'Évêché – Délai – Orientation

La direction générale partage l'information concernant un nouveau délai demandé par les intervenants de l'Évêché pour donner suite à la demande du conseil municipal touchant la révision de l'acte de cession et l'annulation de l'acte de convention.

Me Doris St-Pierre, conseillère juridique, précise qu'elle donnera suite dans les prochaines semaines.

En regard de la situation, les membres du conseil votent la résolution qui suit :

2026-06-06

RÉSOLUTION – MODIFICATION CONTRAT DE CESSION – DOSSIER DE L'HÉRITAGE – SUIVI

Attendu que le conseil municipal a informé au début de 2025 le conseil de Fabrique de Ste-Euphémie son intention de vouloir réviser le contrat de cession et de l'acte de convention touchant l'immeuble appartenant à la Fabrique, tous deux signés en novembre 2015;

Attendu que différentes actions ont été effectuées par le conseil municipal pour faire avancer ce dossier;

Attendu que des représentants de la municipalité ont rencontré des représentants de l'Évêché afin de négocier un nouveau contrat de cession concernant le bâtiment de l'Héritage;

Attendu que les représentants de l'Évêché étaient disposés à revoir le contrat de cession et l'acte de convention concernant l'immeuble de l'Héritage (rencontre de mars 2026);

Attendu que le bâtiment de l'Héritage se détériore et que l'acte de cession et l'acte de convention actuels entravent de façon importante le conseil municipal de procéder à une planification claire pour l'édifice;



N° de résolution
ou annotation

2026-06-07

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Attendu que le conseil municipal de Ste-Euphémie souhaite des actions à courtes échéances afin de régler ce dossier;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Sarah Bernier, et résolu ce qui suit :

Donne ordre à la direction générale d'effectuer une relance auprès de la Fabrique de Ste-Euphémie afin que celle-ci statue rapidement sur le dossier;

Que le conseil municipal désire connaître d'ici le 15 juillet 2026 l'orientation officielle de la Fabrique concernant les modifications demandées à propos de l'acte de cession et l'acte de convention;

Que le conseil municipal autorise la direction générale à prendre tout moyen qu'elle juge approprié pour obtenir une réponse dans ce délai.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

M. Jean-Claude Giroux s'abstient de voter (dénonce un potentiel conflit d'intérêt)

RÉSOLUTION – VERSEMENT D'UN MONTANT DE 5 000 \$ - COMITÉ DE L'HÉRITAGE – AFFECTATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Attendu que le comité de l'Héritage effectue des activités durant l'année afin de permettre de financer ses activités;

Attendu que ce comité a pour objectif de soutenir la préservation de l'ancienne église;

Attendu que cette organisation est en fonction depuis novembre 2021;

Attendu que le comité de L'Héritage souhaite effectuer un paiement de 5 000 \$ à la municipalité de Sainte-Euphémie afin d'aider à couvrir des dépenses d'entretien.

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Simon Habel, et résolu ce qui suit :

D'accepter le montant de 5 000 \$ offert par le comité de l'Héritage pour aider à rencontrer les dépenses du bâtiment de l'Héritage.

Que la somme reçue soit affectée au paiement des coûts en électricité et en chauffage du bâtiment;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Prendre note que M. Jean-Claude Giroux s'est abstenu de voter car il occupe le poste de président du comité de l'Héritage.

15. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion n'est donné.

16. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement n'est adopté lors de cette séance du conseil.



2026-06-08

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

17. RÉSOLUTIONS DIVERSES

RÉSOLUTION – GESTION DU CONTENEUR À DÉCHETS (GROSSES VIDANGES) – ROLL-OFF - ORIENTATION

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud maintient actif un petit écocentre afin de répondre aux besoins de la population situé à principalement à l'arrière du complexe municipal et dans son stationnement;

Attendu que cet écocentre n'est pas clôturé et très peu de contrôle y est effectué lors de la réception des objets placés dans le conteneur;

Attendu qu'au cours du mois de mai, un usage excessif a été effectué de ce service par certains citoyens/ennes de la municipalité ainsi que de l'extérieur de la municipalité;

Attendu que le conseil municipal s'entend pour que cette pratique abusive doit cesser;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Ghislaine Litière, et résolu ce qui suit :

D'autoriser la relocalisation de l'écocentre à un autre endroit (à être déterminé);

De suspendre le service de conteneur à déchets (roll-off) pour le temps de sa relocalisation;

De maintenir le service de ramassage des autres matières durant le temps de la relocalisation;

De planifier une ouverture du futur écocentre à raison d'une fois par semaine à raison de 4 heures;

De s'assurer que le futur service de conteneur à déchets (roll-off) soit destiné uniquement pour les propriétaires de la municipalité de Sainte-Euphémie;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-06-09

RÉSOLUTION – ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – CHEMINS MUNICIPAUX – SAISONS HIVERNALES – 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 (PLUS UNE ANNÉE D'OPTION 2029-2030) OU 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, 2029, 2030 (PLUS UNE ANNÉE D'OPTION 2030-2031)

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie possède sous sa responsabilité les chemins municipaux tel que défini dans le règlement # 2020-12;

Attendu que la municipalité de Ste-Euphémie doit procéder au déneigement de certaines routes durant la période hivernale tel que mentionné au règlement # 2020-12;

Attendu qu'actuellement la municipalité de Ste-Euphémie ne possède pas l'équipement ni les ressources humaines pour procéder à l'interne au déneigement de ces routes;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Attendu que la municipalité a décidé de procéder par un appel d’offre (procédure ouverte) pour effectuer le déneigement de certains chemins municipaux;

Attendu que deux soumissionnaires ont présenté une offre de service pour effectuer les travaux de déneigement tel que défini dans le tableau 1, tableau 2 et tableau 3;

Excavation Marcel Vézina inc. (3 saisons plus une optionnelle)	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Total	Coût par kilomètre
Saison hivernale 2026-2027	406 746,19 \$	20 337,31 \$	40 572,93 \$	467 656,43 \$	23 119,26 \$
Saison hivernale 2027-2028	406 746,19 \$	20 337,31 \$	40 572,93 \$	467 656,43 \$	23 119,26 \$
Saison hivernale 2028-2029	406 746,19 \$	20 337,31 \$	40 572,93 \$	467 656,43 \$	23 119,26 \$
Saison hivernale 2029-2030 (Optionnel)	406 746,19 \$	20 337,31 \$	40 572,93 \$	467 656,43 \$	23 119,26 \$
			Grand total :	1 870 625,72 \$	

Tableau 2 :

Excavation Marcel Vézina inc. (4 saisons plus une optionnelle)	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Total	Coût par kilomètre
Saison hivernale 2026-2027	362 180,50 \$	18 109,03 \$	36 127,50 \$	416 417,03 \$	20 586,17 \$
Saison hivernale 2027-2028	362 180,50 \$	18 109,03 \$	36 127,50 \$	416 417,03 \$	20 586,17 \$
Saison hivernale 2028-2029	362 180,50 \$	18 109,03 \$	36 127,50 \$	416 417,03 \$	20 586,17 \$
Saison hivernale 2029-2030	362 180,50 \$	18 109,03 \$	36 127,50 \$	416 417,03 \$	20 586,17 \$
Saison hivernale 2030-2031 (optionnel)	362 180,50 \$	18 109,03 \$	36 127,50 \$	416 417,03 \$	20 586,17 \$



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud				
			total :	\$ 2 082 085,15

Tableau 3

Entreprises Pascal Giroux (4 saisons plus optionnelle	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Total	Coût par kilomètre
Saison hivernale 2026-2027	161 824,00 \$	8 091,20 \$	16 141,94 \$	186 057,14 \$	9 198,00 \$
Saison hivernale 2027-2028	163 846,80 \$	8 192,34 \$	16 343,72 \$	188 382,86 \$	9 312,98 \$
Saison hivernale 2028-2029	165 869,60 \$	8 293,48 \$	16 545,49 \$	190 708,57 \$	9 427,95 \$
Saison hivernale 2029-2030	165 869,60 \$	8 293,48 \$	16 545,49 \$	190 708,57 \$	9 427,95 \$
Saison hivernale 2030-2031 (optionnel)	165 869,60 \$	8 293,48 \$	16 545,49 \$	190 708,57 \$	9 427,95 \$
			Grand total :	946 565,71 \$	

Attendu que l'offre de service des entreprises Pascal Giroux Enr. Est la plus basse des soumissions conformes;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Sarah Bernier, et résolu ce qui suit :

D'accepter la soumission des entreprises Pascal Giroux Enr pour quatre (4) saisons hivernales plus une année optionnelle;

De confirmer à l'entrepreneur que le conseil municipal a accepté sa soumission telle que proposée;

D'autoriser le directeur général ainsi que le maire à signer le contrat soumis par les entreprises Pascal Giroux Enr;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-06-10

RÉSOLUTION – OFFRE DE SERVICE – COMPAGNIE H2O – ORIENTATION NIVEAU DES BOUES

Attendu que la municipalité de Ste-Euphémie assume la responsabilité du traitement des eaux usées;

Attendu que la municipalité doit procéder à des vidanges des cellules de décantation lorsque requis;



N° de résolution
ou annotation

2026-06-11

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Attendu que la dernière année, le niveau des boues pour la cellule 4 présentait un niveau important de boues;

Attendu qu'un niveau de plus de 15 % demande des actions de vérifications plus régulières;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Sarah Bernier, et résolu ce qui suit :

D'accepter l'offre de la compagnie Écho-Tech H2O au montant de 2 200,00 \$ excluant les frais de déplacements;

D'autoriser la direction générale à prendre action afin d'informer l'entrepreneur choisi pour qu'il effectue ce travail;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

VITALITÉ CULTURELLE MILIEUX RURAUX – PARTICIPATION ENTREVUE – ÉQUIPE DE RECHERCHES

Attendu que la municipalité a reçu une demande de participation à une recherche sur la vitalité culturelle des milieux ruraux (projet encadré par le Cégep de La Pocatière et l'UQAR);

Attendu que cette recherche pourra permettre de dresser le portrait de la situation dans notre municipalité;

Attendu que la municipalité de Ste-Euphémie souhaite supporter ce type de projet de recherche;

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Ghislaine Litière, et résolu ce qui suit :

D'informer le responsable du projet de recherche de l'intérêt de la municipalité de Sainte-Euphémie à participer à cette recherche;

D'autoriser le directeur général à participer à cette recherche;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

18. MRC – POINTS À SOULIGNER

Monsieur le maire effectue un retour sur les discussions qu'il y a eu lors de la dernière séance de la MRC.

19. VARIA

- a) Varia – Journal Sud-Riverain – Prochaine parution – Septembre 2026

Le directeur général mentionne que la prochaine parution du journal le Sud-Riverain se fera en septembre 2026.

- b) Varia – ADMQ – Participation DG – Congrès annuel – 17 -18 juin 2026.



2026-06-12

N° de résolution
ou annotation

Le directeur général a pu signer et participer au congrès de la ville de Québec et 18 juin prochain à Québec. Ce congrès permet de donner les dernières orientations et nouveautés en matière municipale.

**RÉSOLUTION – DEMANDE DE SOUMISSION – INSTALLATION DE PORTE –
SORTIE DE SECOURS – SALLE COMMUNAUTAIRE**

Attendu que la municipalité a reçu un avis concernant la salle communautaire du complexe municipal restreignant la capacité à 60 personnes maximum compte tenu de l'aménagement actuel;

Attendu que les membres du conseil municipal souhaitent s'assurer que la salle communautaire soit utilisée de façon sécuritaire et convenable;

Attendu que cette rénovation doit être effectuée par une main-d'œuvre qualifiée;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Simon Habel, et résolu ce qui suit :

D'autoriser à direction générale à procéder à une demande de soumission pour effectuer les travaux de modification de la salle communautaire afin d'installer une sortie de secours répondant aux normes du bâtiment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

d) Achat de conteneur – Déchets et recyclage

Les membres du conseil échantent sur la possibilité de se procurer des conteneurs pour le recyclage ainsi que pour les déchets. La direction générale effectuera des recherches afin que les membres du conseil puissent se faire une idée sur les prix et prendre des décisions par la suite.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Des questions sont soulevées sur les travaux de l'inspectrice ainsi que le service des premiers répondants.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Ghislaine Litière, appuyée par Simon Habel, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée à 20h15

Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

2026-06-13



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 16 juin 2026.



Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MONTMAGNY MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance extraordinaire tenue le 17 juin 2026 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Personne responsable de la convocation (article 152 CM) : Yves Bernard,
Greffier trésorier

Les informations nécessaires à la séance ont été reçus à 17h30 (17 juin 2026) par Mme Patricia Mercier, comptable chez RCG&T, lors de la présentation des états financiers. Les membres du conseil ont été informés toutefois auparavant que l'audit des états financiers de 2025 ne comportait aucun déficit ni enjeu particulier.

Sont présents :

Mme Sarah Bernier
M. Simon Habel
M. Denis Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
Mme Ghislaine Litière

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Simon Habel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des états financiers 2025
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-50



N° de résolution
ou annotation

2026-06-52

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud RÉSOLUTION – ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2025 – RCG&T

Attendu que les états financiers ont été présentés en bonne et due forme par Mme Patricia Mercier de la firme RCG&T en date du 17 juin 2026;

Attendu que ces états financiers font état d'un surplus (fins fiscales) pour l'année 2025 de 66 006 \$;

Attendu que ces états financiers font ressortir un excédent de fonctionnement affecté et non affecté de 325 314 \$ pour la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud au 31 décembre 2025;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux et résolu d'adopter les états financiers tels que présentés par la firme Raymond, Chabot, Grant & Thornton;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4. VARIA

Aucun point n'est soulevé lors du varia.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Sarah Bernier et résolu de demander à M. le maire suppléant de lever la séance.

La séance est levée à 19h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 17 juin 2026.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2026.



Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

N° de résolution
ou annotation